

**CONSEIL MUNICIPAL du 18 juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit juillet à dix-heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Mme Sophie CHEVRINAIS, Maire de Touquin.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames Cathy BOURBIGOT, Evelyne BOUQUIN, Josiane FLORENT et Messieurs Jean-Louis BOYOT, Bernard BRIGOT, Christian CORDIER, Rémi COURTIN, Alain DURMORD.

Absents excusés : Mme Evelyne CASSON, Mme Sabrina LAZARUS et MM. Jean-Pierre DELAHAYE et Johnny MINGUY.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Cathy BOURBIGOT.

Les membres du conseil donnent leur accord pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- SDESM : Nouvelle adhésion commune de Moret

Délibération n°48/07/2017

**1. Ventes terrains du lotissement communal « Maisons Abordables »**

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- de charger Me Arnaud-Thierry SMAGGHE et Me Véronique BEAUDOIN-SMAGGHE, notaires à Faremoutiers, de la rédaction de l'ensemble des actes officiels dans le cadre de la mise en place du lotissement sis Place de la Foire à Touquin (77131) et notamment le dépôt de pièces concernant ce lotissement,
- de l'autoriser, ou ses adjoints, à signer tout acte officiel dans le cadre de la mise en place du lotissement communal dénommé initialement « MAISONS ABORDABLES » sis Place de la Foire à Touquin (77131), et notamment tout acte de dépôt de pièces concernant ce lotissement communal chez Me Arnaud-Thierry SMAGGHE et Me Véronique BEAUDOIN-SMAGGHE, notaires à Faremoutiers (77515), 5 rue Georges Faroy.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **charge** Me Arnaud-Thierry SMAGGHE et Me Véronique BEAUDOIN-SMAGGHE, notaires à Faremoutiers, de la rédaction de l'ensemble des actes officiels dans le cadre de la mise en place du lotissement sis Place de la Foire à Touquin (77131) et notamment le dépôt de pièces concernant ce lotissement,
- **autorise** Mme le Maire, ou ses adjoints, à signer tout acte officiel dans le cadre de la mise en place du lotissement communal dénommé initialement « MAISONS ABORDABLES » sis Place de la Foire à Touquin (77131), et notamment tout acte de dépôt de pièces concernant ce lotissement communal chez Me Arnaud-Thierry SMAGGHE et Me Véronique BEAUDOIN-SMAGGHE, notaires à Faremoutiers (77515), 5 rue Georges Faroy.

**Délibération n°49/07/2017 SDESM : adhésion de la commune nouvelle de MORET-ORVANNE 2**

**Vu** la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,  
**Considérant** que la commune de Morêt-Loing-Orvanne a modifié son périmètre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en incluant le périmètre de la commune de Veneux-les-Sablons,

**Vu** la délibération n° 2017-49 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Morêt Loing et Orvanne 2,

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à **l'unanimité**, des membres présents et représentés :

**APPROUVE** l'adhésion de la nouvelle commune de MORET-ORVANNE 2 au SDESM.

La séance est levée à 10 heures et 45 minutes.

Rappel des délibérations prises :

Délibération n°48/07/2017

Délibération n°49/07/2017

Les membres présents ont signé.

**SIGNATURES** : Le Maire, Sophie CHEVRINAIS

BOUQUIN Evelyne	BOURBIGOT Cathy
BOYOT Jean-Louis	BRIGOT Bernard
CASSON Evelyne Absente excusée	CORDIER Christian
COURTIN Rémi	DELAHAYE Jean-Pierre Absent excusé
DURMORD Alain	FLORENT Josiane
LAZARUS Sabrina Absente excusée	MINGUY Johnny Absent excusé